

Séance publique du mercredi 31 mai 2023

Convoqué le jeudi 25 mai 2023, le Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers s'est réuni en mairie, Salle du conseil à 20h, sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrice LECLERC.

Présents : Patrice LECLERC, Anne Laure PEREZ, Yasmina ATTAF, Grégory BOULORD, Alexandra D'ALCANTARA, Roger DUGUÉ, Belkacem OUCHEN, Céline LANOISELEE, M'Hamed BINAKDANE, Ahcen MEHARGA, Laurent NOEL, Carole LAFON, Christophe BERNIER, Nadia MOUADDINE, Ibrahima NDIAYE, Véronique DESMETTRE, Khalid DAMOUN, Eloi SIMON, Mohamed DDANI, Mariama GASSAMA, Jacques BRIFFAULT, Aymeric LABADIE, Sylvie MOREL, Karine CHALAH, Laetitia GHIRARDI, Christelle NEDELEC

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur :

Etaient représentés :

Mohamed GRICHI (représenté par Belkacem OUCHEN), Philippe CLOCHETTE (représenté par Alexandra D'ALCANTARA), Delia TOUMI (représentée par Zineb ZOUAOU), Isabelle MASSARD (représentée par Carole LAFON), Maria Blanca FERNANDEZ (représentée par Céline LANOISELEE), Sofia MANSERI (représentée par Grégory BOULORD), Sonia BLANC (représentée par Sylvie MOREL), Zine BOUKRICHE (représenté par Mariama GASSAMA), Richard MERRA (représenté par Aymeric LABADIE), Aurélie REMACLE (représentée par Eloi SIMON), Fabienne MOREAU (représentée par Yasmina ATTAF), Elsa FAUCILLON (représentée par Roger DUGUE), Ahcen MEHARGA (représenté par Karine CHALAH), Sinan KARAKUS (représenté par Christelle NEDELEC)

Absents excusés :

Christian DESCHENES, Ibrahima DIALLO, Philippe HALLAIS

Ne prend pas part au vote : 6

Sofia MANSERI (représentée par Grégory BOULORD), Sonia BLANC (représentée par Sylvie MOREL), Ibrahima NDIAYE, Jacques BRIFFAULT, M'Hamed BINAKDANE, Ahcen MEHARGA (représenté par Karine CHALAH)

Nombre de votes pour : 34

Nombre de votes contre :

Nombre d'abstentions :

Mention du vote : Adoptée à l'unanimité

Autorisation de signature de l'avenant n°4-2023 à la convention pluriannuelle d'objectifs entre la ville de Gennevilliers et l'association MISSION LOCALE

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la convention validée par le conseil municipal du 2 février 2022, entre la ville de Gennevilliers et l'association Mission locale,

Vu la délibération du Conseil municipal du 8 février 2023 d'attribuer une subvention annuelle de fonctionnement à l'association Mission locale pour un montant de 200 000€,

Vu la délibération portant autorisation de signature de la convention d'objectifs entre la ville et l'association,

Considérant que la Ville apporte son soutien à l'activité développée par l'association à travers le versement de subventions,

Considérant que les montants des subventions allouées à l'association doivent être précisées chaque année par avenant dans la convention d'objectifs,

Conformément à l'article du décret 2001-495 du 6 juin 2001 relatif aux subventions dont le montant annuel cumulé dépasse la somme de 23000€,

DELIBERE

Article 1 : Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°4-2023 à la convention d'objectifs entre la ville de Gennevilliers et l'association Mission locale permettant le versement de la subvention de fonctionnement d'un montant de 200 000€ pour 2023.

En raison des fonctions exercées dans cette association, Sofia MANSERI, Sonia BLANC, Ibrahima NDIAYE, Jacques BRIFFAULT, M'hamed BINAKDANE et Ahcen MEHARGA ne prennent pas part au vote.

Loi N° 82 213 du 2 mars 1982
Acte reçu par le représentant de l'état

le 5/06/23

Affiché le 5/06/23

Exécutoire le 5/06/23



Le Maire
Patrice LECLERC

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "P. Leclerc", written over a horizontal line.

Signé électroniquement le
Le 2 juin 2023